



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08.01.2020

Grèves des transports : Les entreprises doivent aussi être dédommagées !

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, rencontre ce mercredi les représentants de la RATP et la SNCF.

Si la demande de remboursement du passe Navigo se justifie pour les usagers durant le mois de décembre, elle apparaît légitime du point de vue des entreprises qui financent 50% du forfait transport pour leurs salariés (ce qui représente près d'un milliard d'euros par an). À cela s'ajoute le versement transport, contribution des entreprises d'au moins 11 salariés, pour la somme conséquente de 4,5 milliards d'euros par an.

Au total, les chiffres sont sans appel : les entreprises franciliennes sont les premiers financeurs des transports en Île-de-France et ne peuvent être oubliées dans le process de dédommagement qui est en train d'être négocié.

À ce titre, **Daniel Weizmann, Président du MEDEF Île-de-France demande la gratuité totale du passe Navigo sur les prochains mois en fonction de la poursuite de la grève, ce qui permettra aux entreprises de se voir elles-aussi dédommagées de leur contribution de 50% du financement du forfait transport de leur salariés.** C'est la solution la plus simple à mettre en œuvre au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

Pour Daniel Weizmann : *« Le droit de grève est un droit inaliénable de la démocratie. Mais la liberté de circuler et de commercer sont des libertés tout autant fondamentales que celles de manifester ou de faire grève. À chacun de prendre ses responsabilités sur la gestion et le maintien d'un service minimum sur les lignes de transport ainsi que sur les dédommagements qui doivent être assurés auprès des usagers et des entreprises déjà fortement affectées par le mouvement de grève ».*

CONTACT PRESSE :

Elena NATALITCH | 01 40 55 12 43 | elena.natalitch@medef-idf.fr

Hélène BELLE-CROIX | 01 40 55 12 51 | helene.bellecroix@medef-idf.fr